



05 - 2010

**Commission  
Exécutive  
Fédérale**

31 mai - 1<sup>er</sup> juin 2010  
COURCELLES

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement**

- Case 413 ■ 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ■ Tél. : 01 48 18 81 60 ■ Fax : 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr ■ Email : construction@cgt.fr ■ Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : Philippe CHRISTMANN
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

**Lundi 31 mai 2010**

■ Présents : 23 ■ Excusés : 26

**Mardi 1<sup>er</sup> juin 2010**

■ Présents : 19 ■ Excusés : 30

**O**rdre du jour :

- **Formation** Professionnelle ;
- Point **Congrès** ;
- Proposition de désignation de notre représentant fédéral au **CCN** du 8/9 juin 2010 ;
- Compte Rendu de l'Assemblée Générale de la branche **Bois** ;
- Actualité **Sociale** ;
- **Artisanat**.

**Relevé  
de décisions**

- **MOTION FNSCBA du 1<sup>er</sup> juin 2010** : adoptée à l'unanimité
- **Décision de mise en oeuvre de la MOTION des syndicats du Bois et de l'Ameublement** adoptée à l'unanimité, - 1 abstention.

**Sommaire**

**Formation Professionnelle**

J. VALLET > pages 2 à 5

**Point Congrès**

P. CHRISTMANN > pages 6 à 10

**Actualité Sociale**

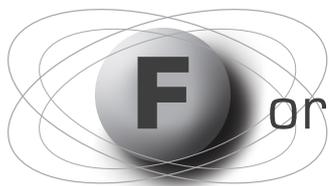
N. GREGOR > pages 11 à 15

**Artisanat**

J.P FRANCOIS > page 16



■ **Carte PETITION Retraite :**  
Ets DEMEYERE, plus de 350 signatures  
recueillies !



## Les enjeux et priorités de la Formation Professionnelle

Dans une économie de plus en plus ouverte sur le monde, les entreprises sont confrontées en permanence à la nécessité d'anticiper et de s'adapter à leur environnement.

Le renouvellement accéléré des techniques de production et de distribution des biens et des services sollicite toujours davantage l'initiative et la compétence de chacun des salariés.

Leurs aspirations à une meilleure maîtrise de leur évolution professionnelle et le besoin d'apporter des réponses adaptées aux évolutions économiques nécessitent de renouveler les objectifs de la formation professionnelle et de préciser les domaines de responsabilité de chacun des acteurs au vu des enjeux individuels et collectifs, tant en ce qui concerne les personnes que les entreprises.

### **La formation tout au long de la vie professionnelle doit, par une réelle professionnalisation, à la fois :**

→ renforcer la compétitivité et la capacité de développement des entreprises ;

→ constituer un élément déterminant de la dynamisation et de la sécurisation des parcours de professionnalisation des salariés, en contribuant à élever leur niveau de qualification et de compétences.

*Ces deux objectifs sont indissociables et doivent être promus en prenant en considération que la formation est un intérêt partagé.*

La mise en œuvre des dispositions de l'ANI du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle a permis une augmentation significative du nombre de salariés bénéficiant d'une action de formation. Le taux d'accès des salariés des entreprises de dix salariés et plus a ainsi sensiblement augmenté pour passer de 35,2% en 2003 à 42,8% en 2006. En outre, l'évaluation réalisée par des experts indépendants, tant de l'ANI du 5 décembre 2003 que des accords de branche qui ont

été conclus consécutivement, montrent que cette augmentation quantitative s'est traduite par la mise en œuvre de formations prenant davantage en compte les besoins des salariés et des entreprises. L'investissement financier des entreprises est ainsi le plus souvent largement supérieur au minimum légal et est resté stable au cours des trois dernières années.

L'accès à la formation est un enjeu majeur pour la société française et l'Europe dans son ensemble qui en a fait une priorité dans le cadre des objectifs de Lisbonne et de Copenhague.

Les partenaires sociaux, au vu notamment de l'évaluation de l'ANI du 5 décembre 2003, souhaitent s'attacher à favoriser l'effectivité de l'accès à la formation et à améliorer la qualité et l'efficacité des actions de formation, eu égard aux besoins individuels et collectifs des personnes et des entreprises.

Le renforcement du dialogue social sur la formation professionnelle, aux niveaux interprofessionnel et des branches professionnelles (*au niveau national et régional*) ainsi que des entreprises, doit être de nature à poursuivre et à amplifier la mobilisation en faveur de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Le dialogue social au niveau des branches professionnelles doit favoriser la définition des objectifs et des priorités propres à chaque branche au regard de l'évolution des métiers et des qualifications.

Une gouvernance plus efficace du système paritaire doit être de nature à améliorer l'efficacité des dispositifs et l'optimisation des financements dont les partenaires sociaux ont la responsabilité.

L'évaluation systématique des politiques conduites tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau des branches professionnelles constitue enfin une des conditions essentielles d'une gouvernance efficace. Celle-ci doit en outre permettre une meilleure coordination avec les instances qui assument des responsabilités en matière de politique de formation et d'emploi et, au-delà, avec les politiques de l'État et les Conseils régionaux dont les objectifs sont complémentaires et distincts.

Dans l'objectif de clarifier les compétences des différents acteurs, les partenaires sociaux réaffirment qu'ils entendent assumer pleinement leurs responsa-

bilités s'agissant de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi eu égard à leur insertion dans l'entreprise, en fonction des dispositions conventionnelles dont ils ont la responsabilité. La mise en œuvre de la formation tout au long de la vie professionnelle et l'objectif de sécurisation des parcours de professionnalisation impliquent une meilleure articulation entre les politiques en faveur de l'emploi et celles en faveur du développement de la formation professionnelle ainsi qu'une meilleure coordination des moyens mis en œuvre par l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux.

Les actions nécessaires au développement de la formation tant dans les entreprises employant au minimum dix salariés que dans celles employant moins de 10 salariés.

Les missions des OPCA et les conditions de mutualisation, en leur sein des contributions qui leur sont versées par les entreprises, ainsi que les règles permettant de renforcer la transparence et la publicité des priorités et modalités de prises en charge.

Un droit à la formation professionnelle et à l'éducation permanente accessible à toutes et à tous.

## La formation professionnelle initiale.

**Prolongeant l'éducation, la formation professionnelle initiale doit assurer à tout jeune une formation générale, scientifique, technologique, technique lui permettant :**

→ d'acquérir une qualification professionnelle et une certification reconnue nationalement et inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;

→ de s'insérer durablement dans un emploi correspondant à sa qualification ;

→ de maîtriser la diversité des situations de travail qu'il rencontrera dans cet emploi ;

→ d'accéder à la formation professionnelle et à l'éducation permanente tout au long de sa vie ;

→ de construire un parcours professionnel prenant en compte les mobilités qu'il aura choisies ou qui s'imposeront à lui.

## La formation professionnelle initiale différée

La formation professionnelle initiale différée doit permettre à un(e) salarié(e) dont la formation initiale a été interrompue, de reprendre ses études, s'il ou elle le souhaite afin d'acquérir une certification reconnue nationalement. Elle doit se traduire par droits supplémentaires à la formation et un accès prioritaire aux formations qualifiantes.

## La formation continue

**La formation professionnelle continue et l'éducation permanente doivent être accessibles à toutes et à tous, quels que soient l'âge, le niveau d'étude, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise, ce qui implique :**

→ qu'elle soit réalisée sur le temps de travail et rémunérée comme tel ;

→ un droit de la, du salarié(e) à une formation sur ses droits en matière de formation ;

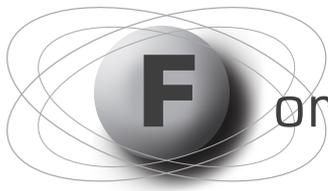
→ un droit de la, du salarié(e) à l'orientation tout au long de sa vie professionnelle comprenant l'accueil, l'information et l'orientation pour l'identification de ses besoins de formation et la définition de son projet professionnel ;

→ un droit d'accès et d'accompagnement gratuits à la validation des acquis de l'expérience ;

→ un droit individuel à la formation, à l'initiative du salarié, transférable, garanti collectivement et financé par les employeurs ;

→ la reconnaissance professionnelle et salariale de la qualification acquise. Toutes les certifications de branches professionnelles doivent être reconnues par les conventions collectives et inscrites dans les grilles de classification. En fin de vie professionnelle, tout salarié doit atteindre, au minimum, un niveau de qualification supérieur à celle de son niveau de départ et un niveau de rémunération double ;

→ une priorité d'accès à la formation aux salariés les plus exclus (*femmes, travailleurs faible-...*



# Formation Professionnelle

JACQUES VALLET

(suite)

*ment qualifiés, salarié(e)s en temps partiels et en situation précaire, en situation d'handicap, immigrés);*

→ une attention particulière à la lutte contre l'illettrisme ;

→ une extension du droit à la formation syndicale permettant à chacun d'être pleinement citoyen dans l'entreprise.

## Les moyens pour y parvenir

Notre démarche revendicative doit s'appuyer sur la reconnaissance du caractère pluridimensionnel de la qualification d'un salarié qui est la somme de son parcours en termes de formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et expérience sociale. Dans l'entreprise, 10% des heures collectivement travaillées doivent être consacrées à la formation sur le temps de travail, cela doit se traduire par un mois de formation chaque année ou une année de formation tous les dix ans pour chaque salarié soit au total quatre années de formation pour quarante années de travail salarié. Pour assurer l'augmentation de l'investissement formation, les taux de contribution des entreprises au financement de la formation professionnelle, doivent être augmentés et harmonisés par le haut, les taux de cotisation des entreprises de moins de dix salariés rejoignant ceux des moyennes et des grandes. La part consacrée au Congé Individuel de Formation (CIF) doit être accrue et passer 0,2% de la masse salariale à 0,3% afin de rendre ce droit accessible au plus grand nombre. Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et les Organismes Paritaires Agréés pour la collecte du CIF (OPACIF), qu'ils soient de branche ou interprofessionnels, nationaux ou régionaux, sont des lieux où sont mises en œuvre les politiques de formation définies paritairement. Or ce sont souvent des organismes patronaux, bénéficiant d'une délégation de gestion, qui y déterminent, de fait, les politiques. Les fonds collectés sont du salaire socialisé et leur utilisation doit répondre en priorité aux besoins des salariés.

## Pour atteindre cet objectif :

→ une réflexion doit être menée sur le nombre, les périmètres et les missions des OPCA ;

→ des droits et des garanties doivent être donnés aux administrateurs, représentant des salariés, dans les Conseils d'Administration des OPCA, afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités et

d'exercer réellement leur pouvoir de contrôle sur les orientations de la gestion.

La formation professionnelle doit être l'objet d'un dialogue social renforcé dans l'entreprise, dans les branches et dans les régions. Le plan de formation de l'entreprise doit être décidé par la négociation et sa mise en œuvre contrôlée par le CE. La section syndicale et le syndicat doivent éclairer les enjeux et les avancées concrètes en matière de formation. Des crédits d'heures d'information syndicale supplémentaires doivent être négociés pour tenir des réunions d'information du personnel. Le comité d'entreprise doit s'assurer, par des enquêtes si nécessaire, que les salariés connaissent leurs droits et sont en mesure de les exercer. La commission formation doit être le lieu d'échange et de construction de programmes de formations alternantes et des moyens doivent lui être attribués pour cela.

### Pour que les salariés se saisissent et fassent vivre ce nouveau droit qu'est le droit individuel à la formation (DIF) il faut :

→ augmenter le nombre d'heures (*actuellement 20 h*) pour faire de ce droit un réel outil de qualification ;

→ gagner des dispositions conventionnelles ou légales qui :

- défendent l'initiative du salarié, son droit de choisir une formation conforme à ses objectifs ;
- limitent ou encadrent mieux le pouvoir de l'employeur à refuser ce droit ;
- permettent l'intervention du syndicat et des lrp pour accompagner le salarié dans sa démarche ;
- travaillent à rendre la transférabilité plus concrète et plus large, soit entre entreprises d'un même groupe, d'une même branche, soit entre entreprises d'un même territoire pour des métiers transversaux.

Cela peut être obtenu par accord de branche, de groupe ou par une mutualisation de fonds dans un OPCA (*Organisme Paritaire Collecteur Agréé*). Toutes les certifications doivent avoir une valeur nationale et être transférables entre les différentes conventions collectives et statuts. L'alternance, une des voies de la formation professionnelle initiale, doit être conçue comme une démarche pédagogique. Pendant les périodes de formation en entreprise les droits des stagiaires et la qualité de la formation doivent être garantis.

---

## Points importants de l'ANI du 7 janvier 2009

---

### Une logique de renforcement de la gouvernance

#### Définir des politiques et les mettre en œuvre

Dans l'ANI du 7 janvier les organisations signataires affirment leur volonté :

→ de définir et mettre en œuvre, au plan national et interprofessionnel, des politiques de formation répondant mieux aux besoins des personnes, des entreprises et des territoires ;

→ de se donner les moyens et les outils de cette mise en œuvre.

### I - CPNFP

#### Affirmer sa place et son rôle

Le Comité National de la Formation Professionnelle (CPNFP) est confirmé dans son rôle de plus haute instance « *politique* » ayant la charge d'interpréter, de préciser, d'orienter les politiques nationales en matière de formation professionnelle entre deux négociations nationales interprofessionnelles.

#### Le doter de plusieurs comités

→ évaluation des politiques mises en œuvre ;

→ consolidation des travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles ;

→ commission financière constituant le conseil d'administration du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) qui remplace le Fonds Unique de Péréquation (FUP).

### II - Se donner les moyens de cette politique

#### La mutualisation nationale est renforcée :

→ le taux maximum passe de 10% à 13% ;

→ l'assiette est élargie à la totalité de l'obligation légale (*professionnalisation + CIF + plan*).

### III - Créer l'outil institutionnel nécessaire

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est doté de prérogatives beaucoup plus larges que le FUP qu'il remplace.

#### FPSPP, des missions nouvelles

→ assurer la péréquation en abondant les programmes financés par les OPCA ;

→ financer des programmes nationaux ou régionaux de formation professionnelle ;

→ passer des conventions ou des accords avec d'autres acteurs de la formation professionnelle à l'échelon national, régional et avec le Fond Social Européen (FSE) ;

→ établir des règles communes en matière de financement et de prise en charge des dépenses de formation ;

→ en contrôler le respect par les OPCA et les OPACIF.

### IV - Clarifier les niveaux de responsabilité

#### Distinguer clairement au sein du système de gestion paritaire :

→ le niveau politique qui dit ou interprète la règle ;

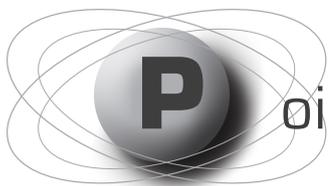
→ du niveau de mise en œuvre qui applique la règle ;

→ afin de tendre vers plus de cohérence entre les politiques, dans leurs énoncés et leurs mises en œuvre.

### V - Renforcer le rôle des OPCA

Renforcer et préciser le rôle des OPCA en matière d'information, de conseil et d'accompagnement des TPE/PME dans la conduite de leur politique de formation.

■ JACQUES VALLET



oint **Congrès**

PHILIPPE CHRISTMANN



*une fédération plus forte au service des Salariés*

Bonjour à toutes et à tous.

Je reviens vers vous à propos de la préparation de notre **premier Congrès de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement.**

Avant de vous dresser un premier petit état des lieux concernant le travail réalisé par les différentes commissions, je tenais à faire avec vous un bref historique des quelques décisions prises lors de la précédente CEF de décembre 2009, qui s'inscrivait dans la première phase préparatoire de notre Congrès.

S'agissant du lieu, nous avons décidé dans un premier temps de le faire dans le département de la Loire Atlantique dans l'attente de précisions en matière de disponibilité de salles et ce en fonction des dates que nous nous étions fixées. Après avoir pu recueillir tous les éléments nécessaires, nous avons décidé à la CEF de février 2010 de tenir **notre Congrès à Nantes au Palais des Congrès du 10 au 14 janvier 2011.**

Nous avons également décidé de mettre en place les différentes commissions et de les composer de noms de quelques camarades en désignant les responsables de Commissions. En laissant toutefois, la possibilité d'élargir ces dernières à d'autres camarades et ce en fonction des besoins.

**Les Commissions sont les suivantes :**

→ Pour le Rapport d'Activité :

René DE FROMENT,  
Christian BLICQ,  
Yves AMEILBONNE,  
Christophe SERES.

→ Pour les Résolutions et le Document d'Orientation :

Jean-Pascal FRANCOIS,  
Bruno CORNET,  
Patrick MANGUIN,  
Laurent ORLICH,  
Nelly GREGOR,  
Michel ROQUES,  
Pascal BOURCIER.

→ Pour la Commission des Statuts :

Serge PLECHOT,  
Jacques DANDURAND,  
David BLOCKLET,  
Lionel CLEMENT.

→ Pour la Commission des Candidatures :

Philippe CHRISTMANN,

Gilles LETORT,

Frédéric MAU,

Ibrahim HOUBIRI,

Jean-luc LESVIGNE.

→ Pour la Commission des Mandats et Votes :

Jacques VALLET,

Francis ANTOINE,

Patrick MERCY,

Brigitte ROOS.

Pour finir sur ce point, nous avons également pris la décision d'inviter environ 250 délégués ainsi qu'une délégation étrangère assez large de 30 à 40 camarades venant de pays de l'Europe et l'International.

*Je vous propose maintenant de passer à l'étape suivante qui consiste à voir ensemble ce qu'il nous reste à faire, ce que nous allons vous proposer.*

Nous pensons certainement toutes et tous que la tenue de notre Congrès se situe encore assez loin dans le temps, puisqu'il se tiendra grosso-modo dans environ 7 mois. Mais finalement, en terme de timing ça va aller très très vite, et plus vite qu'on ne le pense. Car un Congrès, ça se prépare très largement en amont afin de respecter certains délais, imposés très justement par nos propres statuts fédéraux, en ce qui concerne les différents envois de documents et puis bien d'autres choses ...

Et puis nous allons devoir tenir également compte de la période estivale de juillet et août qui parfois s'étale sur le mois de juin pour certains camarades. Que le mois de juin va être particulièrement chargé au vu de la remise du projet de loi sur **la réforme des retraites** (entre le 15 et 16 juin), il y a bien évidemment l'**action du 24 juin** ou nous devons appeler à mobiliser très fortement. Que tout va s'enchaîner par la force des choses et de façon rapide. Ensuite, ce sera la rentrée de septembre qui, cette année, sera particulièrement exceptionnelle, importante, et à la fois sensible dans tous les esprits.

Nous savons que les décisions qui seront certainement prises par le parlement à propos du dossier sur **la réforme des retraites** ne seront pas à la hauteur de nos aspirations si on n'arrive pas à mobiliser beaucoup plus. D'ailleurs nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dès demain dans le cadre de l'Actualité Sociale. Et puis, il faudra être très attentif, car nous le savons toutes et tous, les périodes de vacances sont très propices et à la fois prisées par le gouvernement et son allié le patronat, pour faire passer certaines lois qui, malheureusement vont bien souvent à l'encontre des attentes des salariés.

Finalement nous n'avons pas d'autres choix que de nous atteler dès maintenant à la tâche et se répartir le travail entre nous.

Parce que du travail il y en a pour tout le monde, et pour ce qui reste à faire dans le cadre de la préparation du Congrès, ça ne peut en aucun cas ne graver qu'autour des membres du Bureau Fédéral.

Premièrement ça ne serait ni juste ni démocratique. Tous les camarades qui constituent cette CEF doivent s'investir pleinement, et chacun (e) avec les moyens dont il dispose. Ce qui est fait n'est plus à faire aussi minime que ce soit ...

Je me permets de vous rappeler que le Congrès est un moment très important dans la vie d'une Fédération, tant dans sa phase de préparation que celle de sa tenue, mais aussi dans les décisions qui seront prises.

Excusez moi de grossir le trait, mais la préparation de notre premier Congrès d'Orientation est d'une extrême importance, dont nous devons mesurer les enjeux.

Donc plusieurs bonnes raisons réunies, pour qu'il se tienne dans de très bonnes conditions et que nous puissions sortir de cette CEF en ayant pris chacun (e) l'engagement de prendre un bout de ce qui reste à faire. Je suis convaincu, que cette démarche pourrait, sans vouloir empiéter sur l'une des Commissions, être la première bonne résolution.

Maintenant passons à quelques pistes de réflexion pour commencer, nous vous proposons de valider cette première idée novatrice qui est, comme je vous le disais au début de mon propos, de préparer en amont notre Congrès.

L'idée serait donc de mettre sur notre site toute la préparation de notre Congrès, à savoir son lieu, la date, les différentes Commissions, à quoi elles servent, ...

comment elles travaillent, qui peut participer en qualité de délégué ...

Nous pourrions également mettre en place de petites animations, illustrations courtes, afin d'ouvrir, de faire partager et à la fois de faire vivre la préparation de notre Congrès à tous.

Que ce soit à nos syndicats, aux syndiqués (e), mais aussi au non syndiqués sur ce qu'est l'organisation, la préparation et la vie démocratique d'un Congrès. Pour enfin, permettre de faire connaître à tout public l'utilité du Congrès.

**Mettre en ligne quelques petits films de courte durée pour montrer et faire comprendre par des exemples précis :**

→ Les quelques difficultés rencontrées en matière de syndicalisation. De rappeler à quoi sert et quel est le rôle du syndicat dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.

→ Ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ou plus et pourquoi ?

→ Rappeler notre tryptique revendication phare depuis 2001 sur **emploi, salaire, retraite** et notre slache sur la **pénibilité**.

... Parce qu'il sera véritablement très difficile de passer outre de la question du renforcement.

Bien évidemment, l'objet n'est pas de faire le Congrès avant le Congrès, mais nous pensons que cette nouvelle démarche peut permettre d'aguerrir, de donner plus de pugnacité, une meilleure compréhension, donc par la force des choses un plus dans la participation.

A la fois cette initiative s'inscrit dans un test grandeur nationale et sans prendre de véritable risques puisque le seul risque que nous voyons se profiler, c'est celui de ne pas pouvoir avoir assez de bras pour tenir un tel engagement.

Voilà pour faire court.

Maintenant je vous propose de faire un point sur les différentes réunions tenues par les Commissions. Pour

ma part, je ne fais que rapporter ce qui m'a été dit par les camarades. Bien entendu, tout à chacun pourra compléter mes dires lors de la discussion à venir.

#### → La Commission des Statuts Fédéraux

*La Commission a été élargie à d'autres camarades qui sont :*

Serge PLÉCHOT,

Jacques DANDURAND,

Yves GAUBY,

Patrick MERCY,

Philippe LOIRAUD,

Michel ROQUE,

David BLOCKLET,

Lionel CLÉMENT.

Cette Commission a été élargie et décidée dans le but de tenir compte de l'Actualité Sociale intense en cette période. Ce dispositif permet ainsi de pouvoir pallier à d'éventuelles absences de camarades et de maintenir un travail de la Commission. Méthode très pragmatique à suivre.

Quatre réunions sont programmées. L'objet étant de marier le travail politique et juridique à la fois, tout en s'appuyant sur des décisions prises lors du 49<sup>e</sup> Congrès Confédéral. Actuellement la Commission travaille ardemment sur la question de nos relais fédéraux, sur leur fonctionnement, leur moyens financiers ...

#### **Concernant la préparation partie internationale du prochain Congrès Fédéral janvier 2011 :**

dans le cadre de la préparation du prochain Congrès de notre Fédération, l'idée est d'inviter largement différentes organisations avec lesquelles nous entretenons des relations. Mais vu le nombre, il faudra prévoir une idée originale de présentation de notre activité. Toutefois, il faudra rappeler dans le message notre histoire récente :

→ 2003 départ de l'UITBB ;

→ 2006 adhésions de notre fédération à l'IBB suite à la création de la CSI ;

→ Depuis notre investissement a grandi, nos idées progressent et il nous faut faire ressortir ce que représente aujourd'hui l'action internationale et redonner l'enjeu aux congressistes.

L'enjeu ne sera pas de la même nature à ce Congrès sur les questions européenne et internationale, du coup nous devons faire la promotion de notre travail et de sa continuité sans oublier son utilité.

→ **Pour cela 2 leviers :**

Sélectionner nos invités et réaliser un film retraçant notre action.

*Côté invités :*

IBB et FETBB

**ITALIE** CISL CGIL UIL

**BELGIQUE** CSC FGTB

**ILE MAURICE** GSA

**ANTILLES** CGT Martinique et Guadeloupe

**GUYANE** UTG

**REUNION** CGT

**BURKINA FASO**

**AFRIQUE DU SUD** Crecentia ou Dosso

**SUISSE** Unia (Hansueli)

**ESPAGNE** CC.OO UGT

**SENEGAL**

**LIBAN**

**PALESTINE**

**EGYPTE**

**NIGER**

**CAMBODGE**

**USA**

**En utilisant les jeux linguistiques on peut se baser sur 4 langues :**

- Espagnol,
- Anglais,
- Italien,
- Allemand.

Par contre si on invite plus à l'Est (*Pologne, Tchéquie ou Ukraine*) il faudra voir.

Côté répartition géographique, notre action est principalement européenne et peu internationale. De plus, pas vraiment de contacts aux USA et en ASIE. Vos idées seront les bienvenues.

**Descriptif du Film International Europe :**

partir du **Congrès de Ballaruc Les Bains** avec une intervention centrale de **Bernard THIBAUT** et le vote du Congrès avec un extrait des interventions internationales, du Congrès et du plan de travail. Confirmé par une intervention au **Congrès de Ramatuelle**.

**Jean-Luc** présente l'activité européenne menée par le collectif, FETBB, comités permanents, les mobilisations contre la directive services, pour la révision de la directive détachement et « *Construire un autre monde* ».

**Fabrice** parlera de l'activité et de l'actualité des CEE.

**Bernard** parlera de l'activité formation et **Rémi** de la santé.

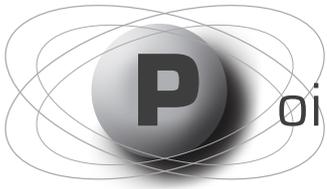
**Film des activités en fond de la présentation en off des copains :**

- Comité Construction et Bois
- Comité Exécutif
- Santé et Sécurité
- Formation Tutorat et Qualifications
- Congrès de la FETBB

→ **Commission des Candidatures :**

Malgré que nous n'étions que deux camarades présents, nous avons effectué un travail qui nous semble être autant qualitatif que quantitatif.

Ceci-étant, notre première réunion avait pour objet de faire un premier état des lieux et de voir l'organisation de la Commission des Candidatures. ...



# Point Congrès

PHILIPPE CHRISTMANN

(suite)

La première étape que nous proposons, est de travailler à l'extension de notre Commission des Candidatures avec un maximum de 11 camarades. Nous pensons qu'il serait pertinent d'y accueillir des camarades jeunes, femmes, et retraités venant d'horizons différents. Charge à nous de trouver cette diversité dans les différents départements, régions, et syndicats et ce quelle soit leur taille, ... afin de se défamiliariser de l'esprit purement équipe CEF, CFC sortante. Je rappelle que la composition de cette Commission a été décidée et votée par la CEF avec la possibilité de l'élargir à d'autres camarades. Nous rappelons également que la Commission est force de propositions mais n'a pas vocation de décider.

Afin de commencer un premier travail, nous avons pris entre nos mains le **trombinoscope de notre Commission Exécutive Fédérale**, afin de mieux se rendre compte et de réfléchir sur les éventuelles sorties des camarades en tenant compte des critères naturels que sont l'âge, les absences quasi-permanentes de certains (e) camarades, ainsi que les camarades souffrant malheureusement d'une maladie, et puis ceux ayant fait savoir qu'ils souhaitent sortir. Nous constatons grosso-modo que ceci représente un peu plus de 50 % de sortants (e). En même temps c'est normal, il nous semble nécessaire de redynamiser et de gagner du sang nouveau dans le giron de notre instance dirigeante. Nous proposons également de demander à l'ensemble des camarades de la CEF et CFC de nous coucher sur une feuille dactylographiée leur ressenti durant leur mandat avec les points positifs et négatifs et leur intention ou pas de se représenter. Pour autant, ceci sera très subjectif et nécessitera bien entendu un travail en amont sur d'autres critères. Nous pensons aussi qu'il sera nécessaire d'aller à la rencontre des camarades les plus fragiles étant susceptibles de sortir, afin de bien leur expliquer la démarche d'une éventuelle sortie pour que cette dernière ne soit pas vécue comme tout autre chose que le besoin d'un renouvellement de candidatures. Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de réinventer ce qui se pratique depuis de nombreuses années en termes de choix et de critères, mais il serait, selon nous, pertinent d'être quelque peu novateur. Notre idée étant de faire rentrer des jeunes dans l'âge. Certes, c'est un challenge difficile mais possible et réalisable. Mais avec des jeunes qui n'ont pas forcément un parcours semblable à celui d'un dirigeant

d'une USC, URC ou d'une longue carrière dans la CGT ... Le pourcentage que nous proposons se situerait aux alentours de 10 voire 15 % grand maximum et il faudrait mettre en place, immédiatement, de la formation syndicale adaptée. Nous pensons que cette nouvelle démarche de proposition de candidatures peut s'inscrire dans un ballon d'essai puisqu'en **2012** nous allons tenir **le Congrès de rapprochement avec la Fédération Verre et Céramique** et en tirer à ce moment là tous les enseignements. Bien entendu, nous concevons et comprenons qu'il y aura nécessité de discuter, affiner tous les points avec ces éventuelles candidatures de camarades dans la démarche engagée.

Quelques noms semblent se profiler dans le paysage. Maintenant il nous appartient de voir si oui ou non, nous continuons d'explorer cette nouvelle piste.

Bien entendu, nous comptons comme nous l'avons dit précédemment, travailler avec les critères utilisés lors des 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> Congrès.

Femmes, jeunes, départements, régions, branches, catégories salariales, population d'immigrés ...

**Prochaine réunion le 2 juin.**

## → La Commission du Document d'Orientation :

Elle s'est réunie deux fois avec la participation de trois camarades dont à chaque fois deux camarades différents. La difficulté de participation est de plusieurs ordre :

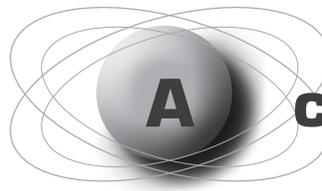
- l'activité en fin d'année et la prise de congés payés ;
- l'empilement de dates ;
- les journées d'action les avions qui ne décollent pas ;
- sentiment que nous avons le temps et que le Congrès se situe encore loin.

Beaucoup de difficultés à cibler les orientations phares du Congrès, mais les débats dans la Commission et en dehors avancent et les grandes lignes commencent à voir le jour. La rédaction du document commence pas à pas, un outil d'échange sur internet sera bientôt mis en place pour permettre de modifier voir d'amender les textes. L'objet étant de proposer des résolutions à la CEF.

Quant aux autres Commissions, elles doivent se réunir dans les prochains jours.

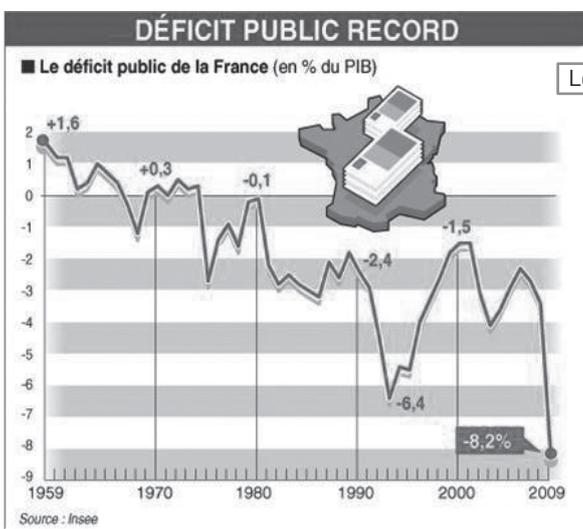
Merci de votre attention et place au débat.

■ PHILIPPE CHRISTMANN



**L'Actualité Sociale de ce mois de mai 2010 est très riche.**

Je l'article autour de 4 thèmes :



Les Déficit Publics



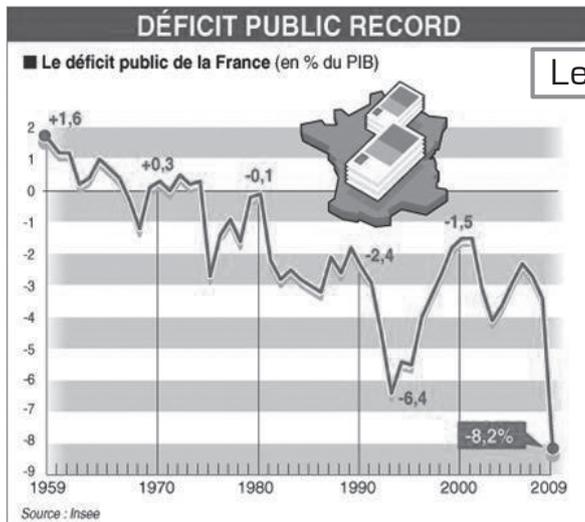
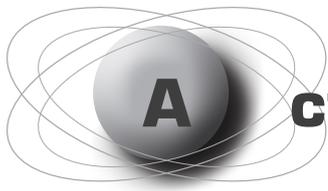
L'Emploi



Les Retraites



La Grèce



## Les Déficit Publics

Je vous propose de commencer par les Déficit Publics, car ce thème influence quasiment tous les autres et les conditionne.

### → Les Déficit Publics

Ce sujet est celui qui est le plus préoccupant car il ouvre la porte et légitime, toutes les initiatives en faveur du recul social.

#### Pour 2009, selon le gouvernement :

- Déficit de l'Etat : 117 M€
- Déficit de la Sécurité Sociale : 24 M€
- Déficit pour les Collectivités Territoriales : 5,5 M€
- Alors que les dépenses continuent d'augmenter : +3,8 %,
- les recettes ont subi une baisse sans précédent : -4,2 %.

Certes la crise explique beaucoup de choses, mais je pense qu'elle est surtout un élément aggravant d'un phénomène beaucoup plus profond qui pourrait notre société depuis quelques années. Le gouvernement a privilégié le sauvetage des banques sans exiger que la reprise de crédit serve à soutenir les investissements dans l'emploi.

Depuis longtemps maintenant, nos gouvernements successifs organisent la baisse des recettes publiques : à force de surenchères dans les exonérations, de promotion de l'individualisme et du chacun pour soi, les individus oublient qu'ils sont des citoyens. Ils préfèrent gérer leurs affaires et se désolidariser des cotisations collectives.

On doit rappeler que les impôts et les taxes servent à payer les services publics [éducation, culture ...], les prestations sociales ... et dont nous profitons tous à un moment donné.

- 31 Milliards d'exonérations de charges,
- des dizaines de Milliards d'exonérations fiscales.

Pour continuer dans cette voie de baisse des recettes, il n'y a qu'une issue, c'est la baisse des prestations. Nous sommes de moins en moins des citoyens, de plus en plus, pour ne pas dire exclusivement, des producteurs et des consommateurs. La gouvernement s'organise pour que nous puissions travailler le plus possible le plus longtemps possible pour gagner le plus possible [en général une misère]. Les gens sont si peu payés, que les plus

démunis sont les plus favorables et les plus intéressés par le slogan de SARKOSY « travailler plus pour gagner plus ».

Depuis déjà plusieurs années la politique du gouvernement tend vers un renversement de tendance très dangereux, tout ce qui tend à préserver nos acquis sociaux est devenu ringard, vieux jeu, par contre la remise en cause de ces mêmes acquis sociaux devient moderne. Cette pente est dangereuse, et inquiétante, car nous ne réalisons pas vraiment les conséquences que cela implique. Progressivement, ceux qui auront les moyens vont se tourner vers des systèmes privés, afin d'améliorer leurs garanties : « Société à deux vitesses ».

C'est tout le dispositif social dans son fondement qui est remis en cause. La Santé avec l'Hôpital Public sacrifié au bénéfice du Privé.

**La crise aggrave la situation** : les déboires des autres pays sont alarmants et la succession de tous ces problèmes ouvre la porte à tous les excès.

Si jusqu'à présent les effets de la crise ont été moins douloureux que dans les autres pays, c'est grâce au système social de 1945, système que le gouvernement remet en cause aujourd'hui.

Par exemple, le gouvernement ne manquera pas de rappeler que quelque soit la dureté des réformes, elles seront moins dures qu'en Grèce ou en Espagne et donc on n'a pas à se plaindre.

## La Réforme des Retraites

## Retraite

défendons-là !

60 ans pour TOUS  
55 ans Pour les Métiers Pénibles



Pour l'Elysée l'affaire est entendue, et la fin programmée de la retraite à 60 ans est entérinée.

Repousser l'âge légal de la retraite et allonger la durée de cotisations, se sont les seules solutions que le gouvernement nous propose.

Pour faire passer la pilule il évoque la possibilité d'une taxation des hauts revenus.



*Qu'entend t-on par hauts revenus ?  
à quelle hauteur seraient-ils taxés ?*



*mystère !!!*

Ce que l'on sait par contre c'est que l'essentiel de l'effort sera réclamé aux assurés sociaux en terme d'années de travail supplémentaires et de diminution de pensions.

Quand à **la pénibilité** chaque cas sera individuel et soumis à une commission médicale qui statuera sur une éventuelle prise en compte de la pénibilité pour un départ anticipé. Nous sommes loin de notre revendication de la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles.

Depuis 2001 notre Fédération travaille pour une prise en compte de la pénibilité.

**Il faut continuer à faire signer la pétition et diffuser le matériel fédéral.**

*Ce n'est pas le moment de baisser les bras.*



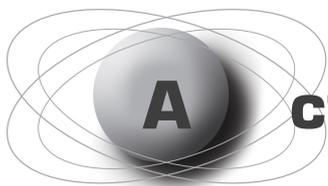
En une génération 10 points du PIB sont passés des salaires au profit.

100 milliards d'euros c'est ce que rapporterait la taxation du capital si elle se faisait au même niveau que le travail. Nous voyons donc que les moyens de satisfaire les besoins sociaux existent vraiment. Encore faut-il le vouloir.

La bataille est engagée, seule une mobilisation importante même durant la période estivale pourra modifier la copie du gouvernement. Les sondages montrent que nos revendications ont un soutien largement majoritaire. Mais les sondages ne remplacent pas l'action dans la rue. Les salariés restent attachés à la retraite à 60 ans et font confiance aux syndicats, la balle est dans notre camp ! à nous de la saisir.

***N'oublions pas la belle victoire contre le CPE.***





## L'emploi

**210 000 emplois supprimés en 2009**, essentiellement industriels, créateurs de richesses. La Retraite et l'Emploi sont étroitement liés, seule une relance de l'emploi est capable d'assurer la pérennité de notre système de retraite.

**100 000 salariés représenteraient 2 milliards d'euros de cotisations sociales.**

On assiste depuis plusieurs années à une véritable désindustrialisation en France transférée dans des zones de production où la main-d'œuvre est à bas coût. Un intérim qui augmente et qui accroît la précarité. La part des salaires dans les coûts de production est en baisse constante depuis près de trente ans.

La crise financière de 2008 a vu les grandes banques françaises frôler la faillite, et renflouées par la puissance publique à des taux ridiculement bas [1%].

Ces mêmes banques aujourd'hui, par des jeux financiers sont en train de se refaire une santé financière au détriment des peuples, en imposant des mesures d'austérité.

**C'est le sens du plan Fillon que nous devons combattre.**

Le peuple Grec n'est pas responsable de la faillite de son état, c'est pourtant lui qui va payer.

Ce pays qui a été l'enfant chéri des marchés financiers est aujourd'hui entraîné dans la spirale de l'endettement du chômage et de la précarité.

**L'aide débloquée par l'UE n'est pas pour le peuple Grec, mais seulement pour garantir les créances des banques en serrant la ceinture des peuples.**

On veut faire payer aux Grecs la facture de la spéculation financière et la gestion néolibérale qui les a conduit à la situation actuelle.

Les financements européens doivent favoriser l'emploi, le social, et l'environnement.

**Des normes doivent être mises en places pour harmoniser par le haut.**



## La Grèce



Nous ne pouvons que faire le lien avec la politique du gouvernement SARKOZY qui s'attaque à tous nos acquis sociaux en stigmatisant une partie de la population pour créer une société de nivellement par le bas.

La question fondamentale posée est la même pour tous les peuples celle de la juste répartition des richesses produites par le travail.

Les luttes du 23 mars, du 1<sup>er</sup> et du 27 mai 2010 ont été de belles luttes, mais pas suffisantes pour faire reculer le gouvernement.

Nous devons nous interroger sur les forces de notre Fédération engagées dans ces luttes.



Combien de salariés avons-nous été capables de mobiliser sur le terrain ?

La démarche de notre Fédération pilotée par **Jean-Pascal FRANÇOIS**, qui pose la question de la syndicalisation et notre manière de l'aborder, peut nous aider à la mobilisation pour les luttes à venir, nous devons tous faire l'effort de nous inscrire dans cette démarche.

Une nouvelle journée d'action a été décidée par l'inter syndicale ; elle aura lieu le 24 juin prochain. Nous devons dès à présent travailler sur la réussite de cette journée.

Pour conclure sur une note optimiste :

Je souhaite que l'Actualité Sociale des mois à venir ait la couleur de nos drapeaux, le parfum de la révolte, et une mobilisation à la hauteur des enjeux que nous devons défendre. Si tous ensemble nous prenons l'engagement de nous y investir, alors je veux croire que nous allons gagner.

Je vous remercie.

■ NELLY GREGOR



**Cher camarade,**

L'actualité concernant l'Artisanat est en mouvement dans la période. J'ai quelques informations à vous donner. Notre Fédération est d'autant plus concernée que le champ relevant des TPE (- 10 salariés) représente la moitié des salariés relevant du périmètre de nos branches.

La loi du 20 août 2008 sur la réforme des règles de représentativité des organisations syndicales a affirmé le droit aux salariés des entreprises de - 11 salariés d'avoir une représentativité syndicale.

Le MEDEF et la CGPME ayant fait capoter à l'automne la négociation découlant de celle-là, le gouvernement a donc soumis le mercredi 5 mai un projet de loi suivant, bien sûr, les désirs du MEDEF.

Le projet de loi se contente notamment d'organiser une simple mesure d'audience dans les TPE, sans offrir ni droit, ni représentativité collective aux salariés et cela, sans imposer de contraintes aux entreprises.

Un projet de loi pour rien, qui ne sert à rien, sauf à avoir des lieux d'échanges sans efficacité pour la satisfaction des besoins des salariés. Mais, cela n'est pas tout à fait juste.

**C'est à nous maintenant de travailler à mettre du contenu dans cette future loi.**

Les positions prises par Jean LARDIN, Président de l'UPA et celles de la CAPEB, nous laissent penser qu'il est possible en tout cas pour le TPE du Bâtiment de pouvoir négocier des accords plus substantiels que la future loi.

Enfin, autre danger, le projet de loi comporte un article sans rapport avec son intitulé : le report de 2 ans des élections prud'homales sous prétexte d'incompatibilité de date avec d'autres élections. Un conseiller d'Etat, Jackie RICHARD, a rendu un rapport préconisant la remise en cause du suffrage universel direct.

**Nous le voyons bien, le gouvernement utilise tous les biais pour affaiblir les syndicats.**

Toutes ces attaques sont globales et les enjeux sont importants. Jacques VALLET, hier, vous a situé ceux des OCPA concernant aussi les salariés des entreprises - 10. Assurément, mais nous avons besoin d'en débattre plus profondément lors d'une CEF, mais également d'en discuter lors de notre Congrès de Nantes. Pour que vous ayez des éléments plus complets concernant cette négociation, je vous renvoie au dossier dans la NVO du 21 mai rédigé par Marie-Claire LAMOURE.

Enfin, pour que nous pesions sur ce champ, je vous propose de retenir deux événements :

→ Le prochain Forum de l'APNAB qui se déroulera à Strasbourg les 2 et 3 décembre 2010 ;

→ Le 2<sup>e</sup> Colloque des Salariés de l'Artisanat qui se tiendra dans le 2<sup>e</sup> semestre 2011, certainement en Bretagne.

Mais de tout cela, je vous tiendrai informés dans les mois qui viennent. Sachez que pour peser dans le rapport de force, il est essentiel que la Direction Fédérale y travaille. Merci de votre écoute et bon débat.

■ JEAN-PASCAL FRANÇOIS

**« Se syndiquer, c'est se renforcer »**  
Bulletin d'adhésion cartonné  
(disponible à la Fédération quelque soit la quantité demandée !!!)

